

La Roche Dubois-Durand

Persac (86)

PLAN DE GESTION

AVANT-PROPOS

Afin de mettre en œuvre des mesures compensatoire environnementales dans le cadre de la déviation de Lussac-les-Châteaux par la RN147, la DREAL Nouvelle-Aquitaine a missionné depuis avril 2019 INGEROP C&I pour la recherche anticipée de sites pressentis à l'acquisition et au conventionnement pour la mise en place des mesures de compensation

La démarche de recherche de sites compensatoires a imposé une réflexion pour la délimitation des zones de prospections :

- La compensation doit apporter une plus-value pour le milieu (création et/ou restauration) ;
- La compensation est calculée en surface par espèces et/ou en mètre linéaire ;
- Les compensations par espèce sont mutualisables sur des mêmes sites ;
- La compensation doit se faire au plus proche des impacts du projet ;
- Les mesures compensatoires ne peuvent s'établir sur des secteurs faisant déjà l'objet de protection des milieux.

Les premières prospections ont été réalisées au sein du stock foncier de la SAFER pour le compte de la DREAL NA relatif au projet de LGV Poitiers-Limoges, aujourd'hui abandonné. L'intégralité des surfaces recherchée n'étant pas garantie par ce stock foncier, des recherches complémentaires ont été menées grâce à l'animation foncière locale menée par la SAFER.

La réalisation du présent plan de gestion s'inscrit dans les mesures compensatoires mises en œuvre dans le cadre de la déviation de Lussac-les-Châteaux par la RN147.

Les objectifs du plan de gestion sont :

- Réaliser un état des lieux du site afin de définir son état initial global ;
- Identifier les espèces pour lesquelles une compensation au titre des mesures compensatoires de la RN147 peut être réalisée ;
- Réaliser le diagnostic écologique initial nécessaire à la mise en œuvre des suivis d'espèces ciblées par les mesures compensatoires de la RN147 ;
- Evaluer les potentialités existantes du site, ainsi que les potentialités de restauration des habitats favorables aux espèces ciblées par les mesures compensatoires de la RN147 (évaluation du gain écologique) ;
- Proposer une surface et/ou un linéaire de compensation pour les espèces pouvant être compensées sur ce site ;
- Définir des opérations de restauration et de gestion du site permettant de restaurer les habitats favorables aux espèces pouvant être compensées sur ce site ;
- Définir les protocoles de suivis des espèces impactées par la RN147 et compensées sur le site ;
- Proposer un calendrier d'action de réalisation du plan de gestion au maître d'ouvrage.

SOMMAIRE

A. DIAGNOSTICS ECOLOGIQUE, VALEUR PATRIMONIALE ET ENJEUX	3
1. ELEMENTS DE LOCALISATION	3
1) Localisation du site	3
2) Localisation des parcelles	4
2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL	6
3. DESCRIPTION DES MILIEUX	7
4. ENJEUX FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES	11
5. FACTEURS D'INFLUENCE SUR L'ETAT DE CONSERVATION	14
6. SURFACE ET LINEAIRE DE COMPENSATION	14
B. GESTION DU SITE	16
1. DESCRIPTION DES OBJECTIFS DU SITE	16
2. OPERATIONS TECHNIQUES	18
1) Gestion des habitats et des espèces	24
2) Suivi écologique	26
C. CALENDRIER OPERATIONNEL ET ESTIMATION DES COUTS	27

A. DIAGNOSTICS ECOLOGIQUE, VALEUR PATRIMONIALE ET ENJEUX

1. ELEMENTS DE LOCALISATION

1) Localisation du site

Le site de la Roche Dubois-Durand, sur la commune de Persac dans la Vienne (86), est un lot de parcelle d'une superficie totale de 2,3 ha. Il se compose de boisement, de prairies calcicoles, de fourrés et d'une ancienne parcelle de vigne.

Il est localisé sur un coteau de la Vienne, et s'insère dans une enclave de l'entité paysagère de Poitou-Charentes des bocages des « Terres froides » et de la « la Vienne ».

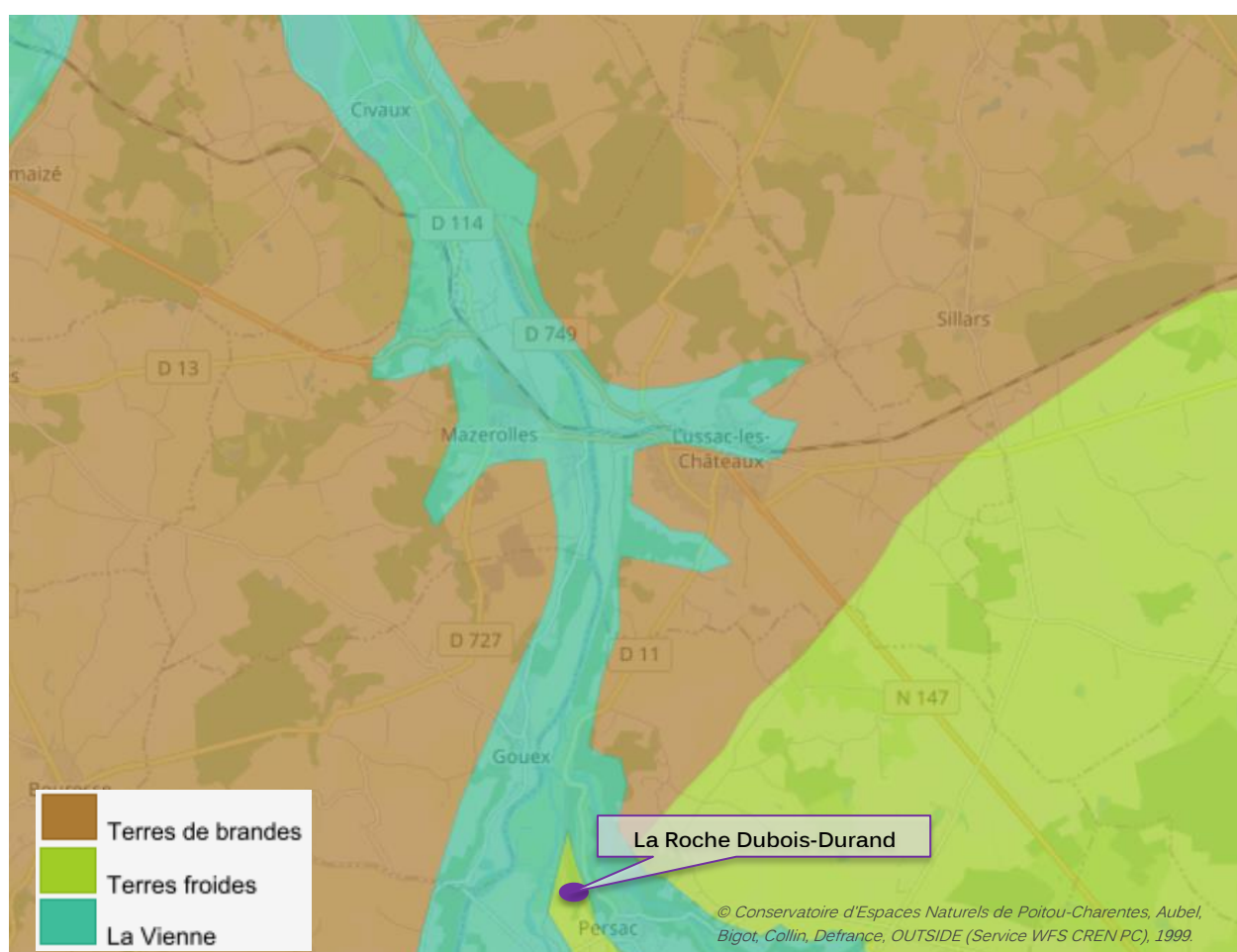


Figure 1 : Région paysagère du site compensatoire de la Roche Dubois-Durand (source : Atlas des paysages de Poitou-Charentes)

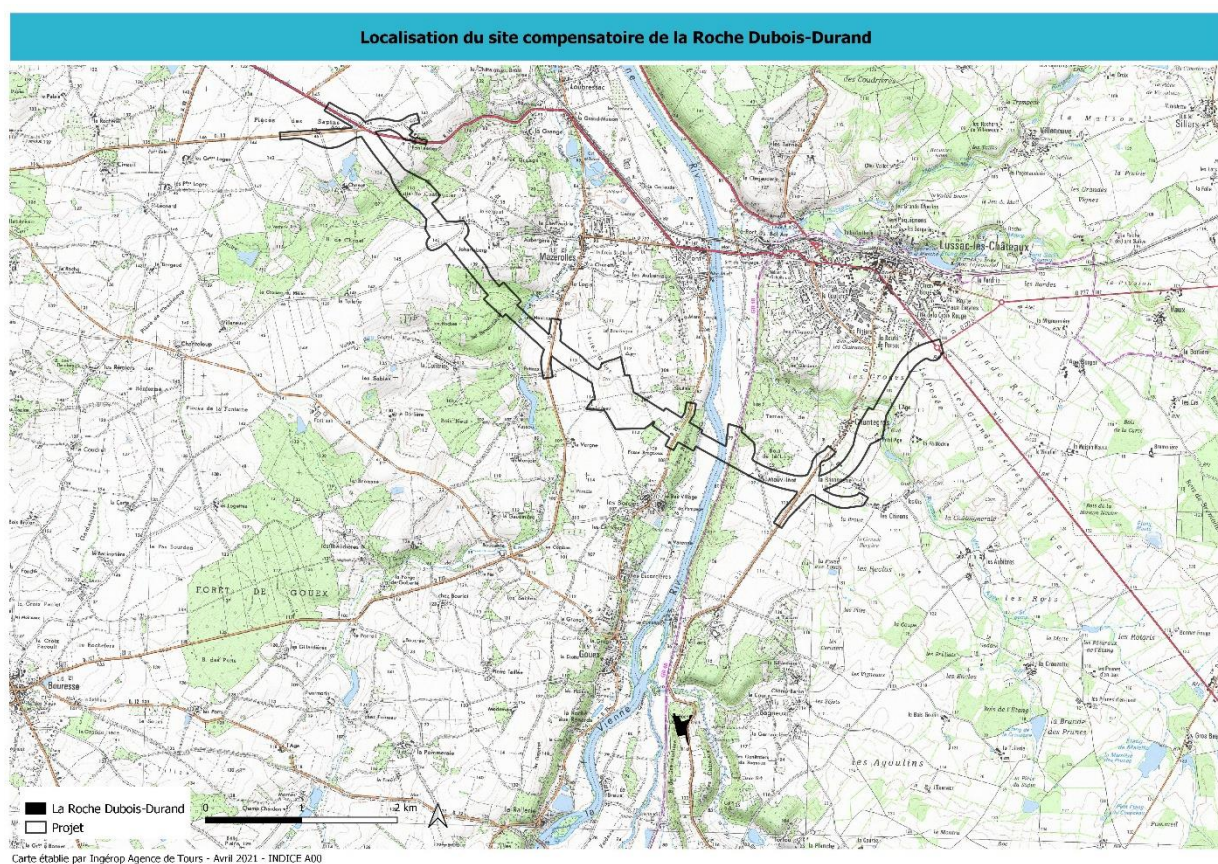
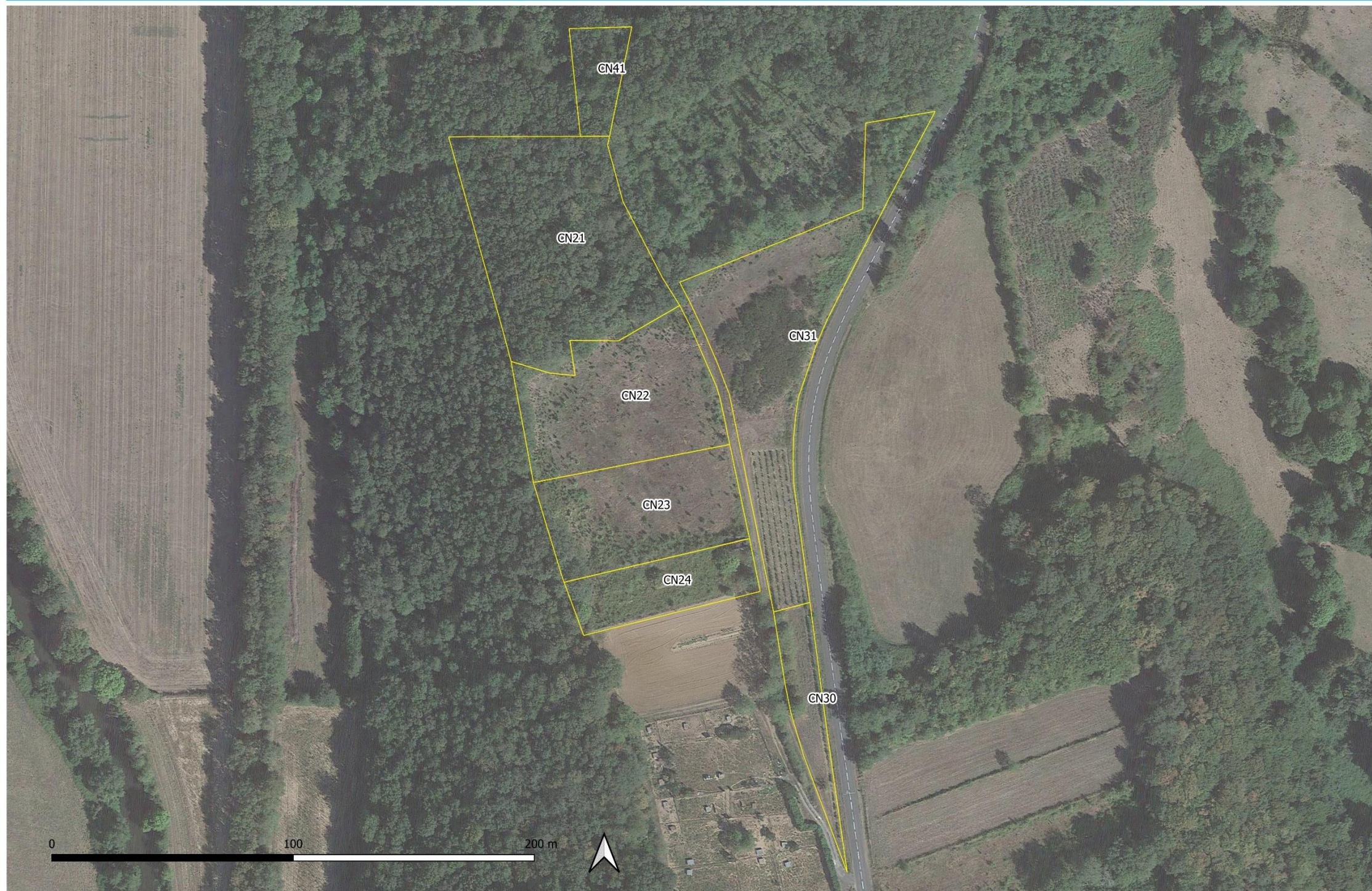


Figure 2 : Localisation de la Roche Dubois-Durand

2) Localisation des parcelles

Département	Commune	Section	Numéro	Surface
Vienne (86)	Persac	CN	21	5 980 m²
		CN	22	4 080 m²
		CN	23	3 360 m²
		CN	24	1 719 m²
		CN	30	1 172 m²
		CN	31	5 860 m²
		CN	41	863 m²
SUPERFICIE TOTALE				≈ 2,3 ha

Situation cadastrale



2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Aucun zonage d'inventaire ou de protection réglementaire (ZNIEFF, N2000, ENS...) n'est présent sur le site ou attenant au site. Les zonages les plus proches sont situés à moins de 500 m, il s'agit du Coteau de Bagneux (ZNIEFF type 1 – 540004632) et du Coteau des Rosières (ZNIEFF type 1 – 540003509).

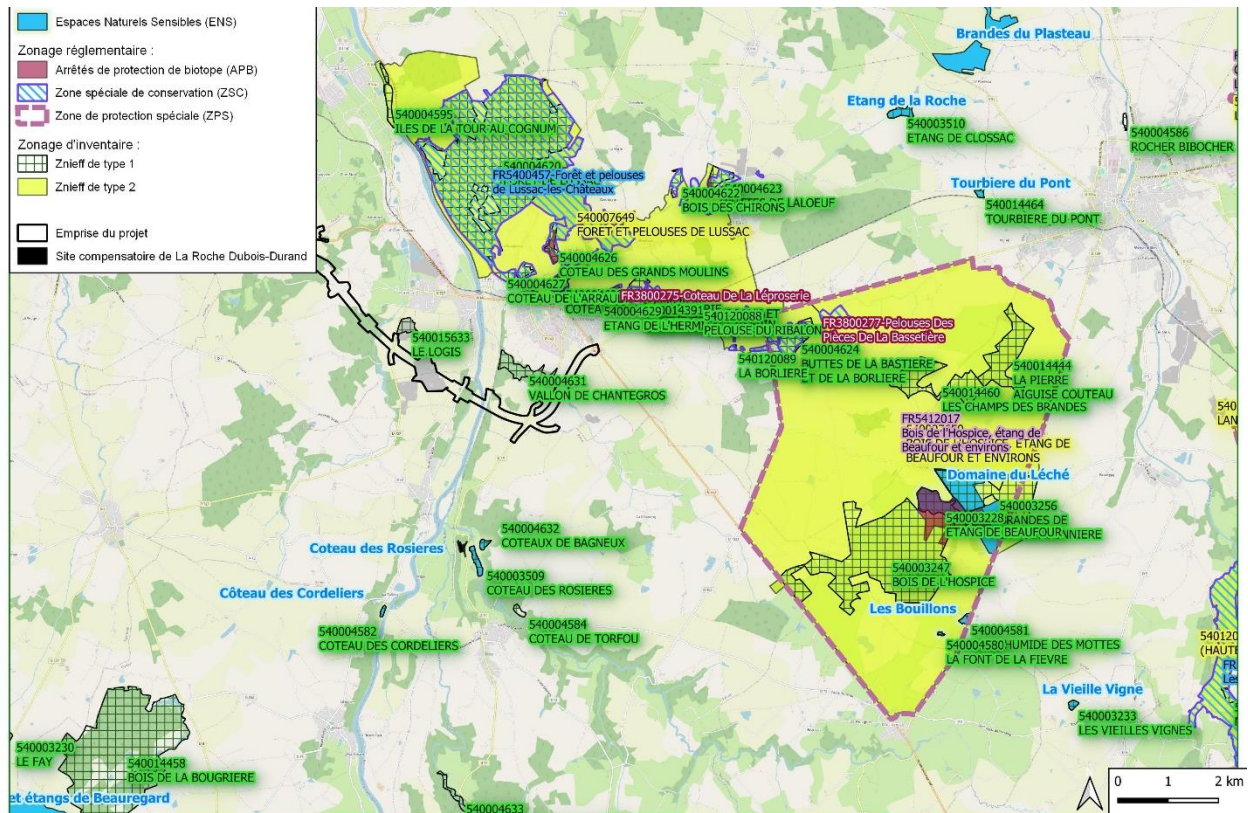


Figure 3 : Zonages réglementaires et d'inventaire à proximité du site de la Roche Dubois-Durand

La mise en œuvre de mesures compensatoires environnementales dans ce secteur assurerait le maintien et le renforcement d'une population source d'Azuré du serpolet d'une part, et de consolider d'autre part les continuités écologiques d'importance régionale et locale identifiées par le SRCE de Poitou-Charentes dans ce secteur, tant pour les réservoir de biodiversité que pour les corridors de déplacement, relatifs à la trame des pelouses sèches calcaires (structure en pas japonais), et à la trame des systèmes bocagers et milieux forestiers.

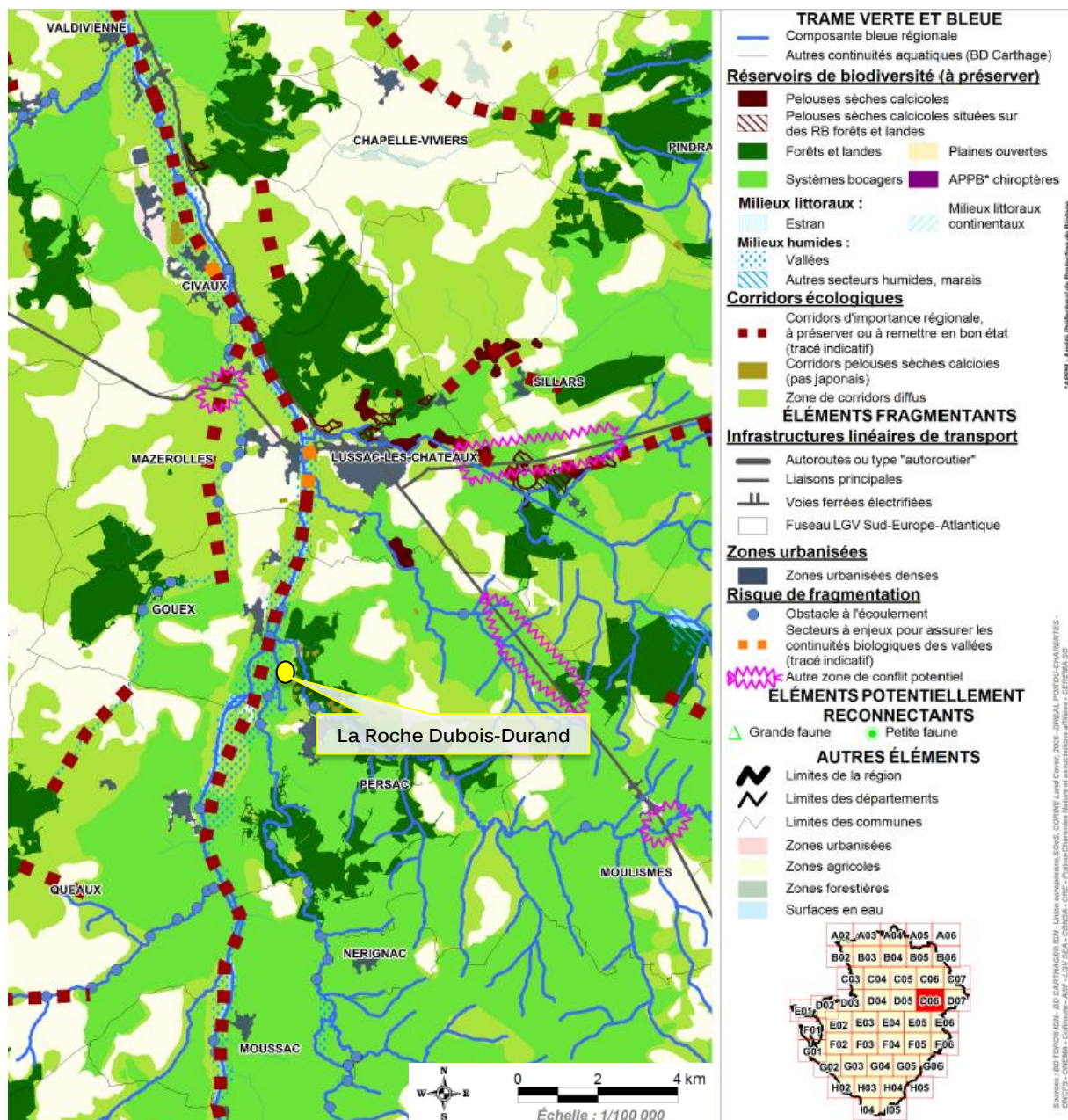


Figure 4 : Trame verte et bleue du site des Haras de la Vienne (Source : Schéma régional de cohérence écologique de Poitou-Charentes)

3. DESCRIPTION DES MILIEUX

Le site est composé d'un lot de parcelles de prairies calcicoles en cours de fermeture, de fourrés et de boisements relativement jeunes.

Ces milieux sont très intéressants car ils sont synonymes d'un grand potentiel faunistique et floristique. La mosaïque de milieux ainsi formée est typiquement favorable à l'Azuré du serpolet (principale espèce cible de la compensation sur le site), ainsi qu'aux chiroptères et à l'avifaune forestière dans ces parties boisées, compte tenu de leur localisation sur le corridor d'importance régionale de la Vallée de la Vienne.

Pour l'état de conservation des habitats, on tiendra compte de l'état du milieu, si celui-ci est détérioré ou non, et si il est en capacité ou non de supporter un contexte écologique développé. On suivra donc un

gradient pour mettre en avant si l'habitat est favorable à la biodiversité, ou au contraire défavorable à celle-ci.

La cartographie page suivante présente les habitats présents sur les parcelles proposées à la contractualisation.

Tableau 1 : Description des habitats identifiés sur le site

Milieux	Description	Etat de conservation
<u>Prairies calcicoles</u> CCB : 34.32 / EUNIS : E1.26	Il s'agit de prairies calcicoles non entretenues largement dominées par des graminées hautes telles que le Fromental (<i>Arrhenaterum elatius</i>) et le Brachypode penné (<i>Brachypodium pinnatum</i>), accompagné par le Dactyle aggloméré (<i>Dactylis glomerata</i>) et le Pâturin commun (<i>Poa trivialis</i>). Le cortège floristique dominant s'accompagne de l'Origan commun (<i>Origanum vulgare</i>) densément représenté, ainsi que de l'Achillée millefeuille (<i>Achillea millefolium</i>), de la Chlore perfoliée (<i>Blackstonia perfoliata</i>), de la Campanule raiponce (<i>Campanula rapunculus</i>), ou encore du Silène penché (<i>Silene nutans</i>). Les lisières forestières en cours d'ourléfication abritent entre autres le Bugle rampant (<i>Ajuga reptans</i>), le Grand basilic (<i>Clinopodium vulgare</i>), la Jasione des montagnes (<i>Jasione montana</i>), la Mélitte à feuilles de Mélisse (<i>Melittis melissophylum</i>) ou encore la Polygale commune (<i>Polygalla vulgaris</i>). On note également la présence de 7 espèces d'orchidées plus ou moins communes : l'Ophrys abeille (<i>Ophrys apifera</i>), l'Orchis bouffon (<i>Anacamptis morio</i>), l'Orchis bouc (<i>Himantoglossum hircinum</i>), l'Orchis pyramidal (<i>Anacamptis pyramidalis</i>), l'Orchis verdâtre (<i>Plantanthera chlorantha</i>), la Céphalanthère à longues feuilles (<i>Cephalanthera longifolia</i>) et la Sérapia langue (<i>Serapias lingua</i>). La dynamique de végétation et l'absence de gestion entraîne une fermeture progressive des milieux par la végétation ligneuse.	Favorable
<u>Chênaie-charmaie</u> CCB : 41.2 / EUNIS : G1.A1	La chênaie-charmaie se compose principalement du Chêne pubescent (<i>Quercus pubescens</i>), du Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>) et du Charme (<i>Carpinus betulus</i>) pour la strate arborée. La strate arbustive se compose de l'Aubépine (<i>Crataegus monogyna</i>), du Sorbier des oiseleurs (<i>Sorbus auricularia</i>) et du Troène (<i>Ligustrum vulgare</i>). La strate herbacée se compose notamment de la Jacinthe des bois (<i>Hyacinthoides non-scripta</i>), de la Garance voyageuse (<i>Rubia peregrina</i>) et du Brachypode des bois (<i>Brachypodium sylvaticum</i>).	Favorable
<u>Fourrés à Genêts</u> CCB : 31.84 / EUNIS : F3.1	Il s'agit de formations denses et quasi monospécifiques à Genêt à balais (<i>Cytisus scoparius</i>), accompagné de l'Ajonc d'Europe (<i>Ulex europaeus</i>).	Favorable

<u>Fruticée</u> CCB : 31.81 / EUNIS : F3.11	Ces formations de fourrés médio-européens sont dominés par le Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>). Il est accompagné par la Ronce (<i>Rubus sp</i>), l'Eglantier (<i>Rosa canina</i>), le Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>) et le Noyer commun (<i>Juglans regia</i>).	Favorable
<u>Vignes</u> CCB : 83.2 / EUNIS : FB.4	Quelques rangs de vignes occupent une petite partie du site où la végétation spontanée est représenté par la Vipérine commune (<i>Echium vulgare</i>), le Silène de France (<i>Silene gallica</i>), le Brome mou (<i>Bromus hordeaceus</i>), le Bec de grue (<i>Erodium cicutarium</i>), la Porcelle enracinée (<i>Hypochaeris radicata</i>) ou encore la Mâche doucette (<i>Valerianella locusta</i>).	Moyennement favorable



Prairies calcicoles



Chênaie-charmaie



Fourrés à Genêts

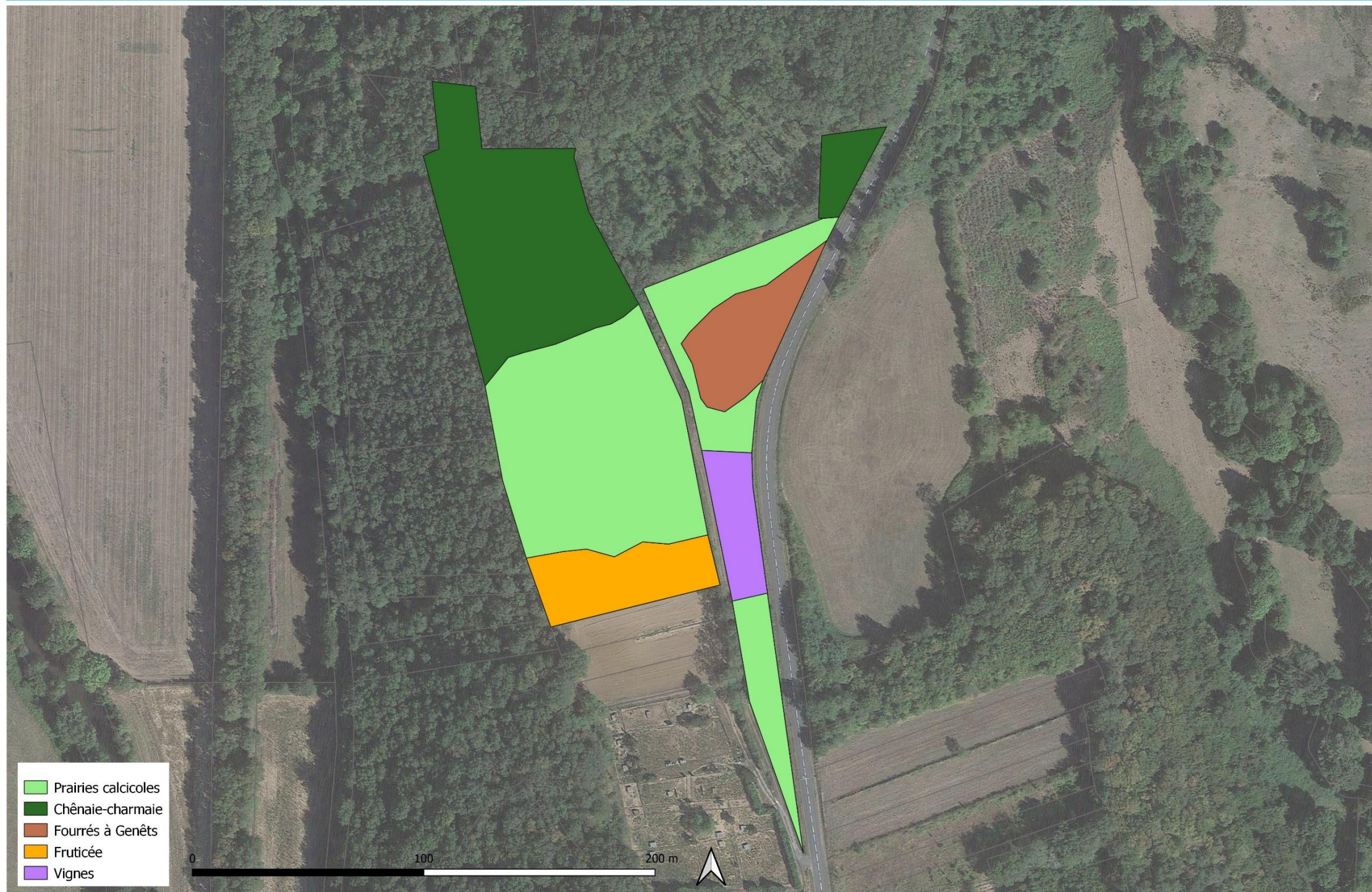


Fruticée



Vignes

Cartographie des habitats du site de la Roche Dubois-Durand



4. ENJEUX FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES

Les inventaires écologiques relatifs au diagnostic ont été réalisés aux dates suivantes :

- 14/04/2020
- 14/05/2020
- 22/06/2020
- 07/07/2020
- 17/09/2020

On statuera sur l'enjeu de conservation des différents groupes, en lien avec la diversité et la rareté des espèces présentes sur le site.

Enjeux faunistiques et floristiques	Analyse et approche de terrain pour le site	Enjeu de conservation
Flore	Aucune espèce végétale n'est visée par les mesures compensatoires. On notera toutefois la présence de 7 espèces d'Orchidées dont la Céphalanthère à longues feuilles (<i>Cephalanthera longifolia</i>) et la Sérapias langue (<i>Serapias lingua</i>).	Modéré
Mammifères terrestres	Aucun mammifère terrestre protégé n'a été observé lors des prospections sur le site. Toutefois, la présence de milieux favorables (fourrés, lisières, boisements...) laisse présager de la présence potentielle du Hérisson (<i>Erinaceus europaeus</i>) et de l'Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>).	Faible
Mammifères semi-aquatiques	Aucun mammifère semi-aquatique n'a été contacté au cours des inventaires sur le site en raison de l'absence de milieux favorables.	-
Chiroptères	Deux espèces de chiroptères ont pu être mises en avant au cours des inventaires menés sur le site : le Murin d'Alcathoe (<i>Myotis alcathoe</i>) et la Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>). Les boisements proches du site peuvent présenter un intérêt de gîte pour les chiroptères.	Fort
Avifaune	Constitué de milieux boisés et de milieux ouverts, le site abrite un échantillon de ces deux cortèges. Les boisements ont permis l'observation d'espèces forestière commune telles que la Sittelle torchepot (<i>Sitta europaea</i>), le Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>), le Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>), le Pipit des arbres (<i>Anthus trivialis</i>) ou encore la Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>) ou la Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>). En outre, le Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) a été contacté au chant dans les boisements à proximité du site. Le cortège des milieux ouverts et semi-ouverts est principalement représenté par l'Hypolaïs polyglotte	Fort

	(<i>Hippolais polyglotta</i>), le Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>) et le Bruant zizi (<i>Emberiza cirlus</i>) qui affectionne la présence de fruticées et de fourrés à Genêts.	
Reptiles	Sur le site, une espèce protégée a été observée à plusieurs repises : le Lézard à deux raies (<i>Lacerta bilineata</i>) en lisière forestière. Les lisières thermophiles sont également susceptibles d'héberger la Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>).	Faible
Amphibiens	Aucune espèce d'amphibiens n'a été observée compte tenu de l'absence de milieux aquatiques de reproduction à proximité.	-
Invertébrés	Plusieurs individus d'un papillon visé par les mesures compensatoires ont été observés sur le site : l'Azuré du serpolet (<i>Phengaris arion</i>). On notera en outre l'observation du Gazé (<i>Aporia crataegi</i>). Les lisières thermophiles et la présence des graminées hôtes de la Baccante laisse supposer sa potentielle présence sur le site. La diversité entomologique sur le site est globalement assez riche (papillons de jour, orthoptères...).	Modéré

La Liste des espèces observée au sein du site peut être consultée au sein du Volet H Chapitre 9 « Listes des espèces observées au sein des sites de mesure compensatoire ».

Enjeux faunistique et floristique observés sur le site de la Roche Dubois-Durand



5. FACTEURS D'INFLUENCE SUR L'ETAT DE CONSERVATION

Les facteurs influant sur l'état de conservation des habitats et la fonctionnalité des populations d'espèces sont repris dans le tableau ci-dessous. Ils concernent principalement les pratiques agricoles en place sur le site depuis longtemps.

Habitat/groupe	Etat de conservation	Facteurs influençant la conservation du groupe/habitats
Flore	Favorable pour les Prairies calcicoles, les Chênaies-charmaies-les Fourrés à Genêts et les Fruticées Moyennement favorable pour les Vignes	<i>Dynamique de végétation</i> : Fermeture des prairies à Origan par colonisation des ligneux <i>Absence de gestion des milieux ouverts</i> : Appauvrissement de la communauté végétale Banalisation voire dégradation des habitats prairiaux Surface du sol étouffée par la litière végétale menaçant la pérennité des fourmilères hôte de l'Azuré du serpolet.

Il n'y a pas d'espèces exotiques envahissantes présentes sur le site de la Roche Dubois-Durand susceptibles de représenter un enjeu notable et deux facteurs d'influence négative sur les enjeux écologiques identifiés.

6. SURFACE ET LINEAIRE DE COMPENSATION

Groupe faunistique	Présence avérée	Présence potentielle	Surface et linéaire de compensation
Avifaune	-	Pic noir (contacté dans les boisements attenants) Bondrée apivore Grosbec casse-noyau Roitelet huppé	7 500 m ²
Mammifères terrestres	-	Ecureuil roux Hérisson d'Europe	7 500 m ²
Chiroptères	Murin d'Alcathoe Pipistrelle commune	-	7 500 m ²
Reptiles	Lézard à deux raies	Lézard des murailles Couleuvre vert et jaune	500 m linéaires
Invertébrés	Azuré du serpolet	Baccante	1,55 ha
Potentiel du site	En premier lieu, les parcelles de prairies à Origan du site sont très intéressantes car elles abritent une petite population d'Azuré du serpolet menacée d'extinction par la fermeture des milieux. Dans un second temps, les parcelles boisées sont localisées sur le corridor d'importance régionale de la vallée de la Vienne qui est un axe de déplacement privilégié pour les chiroptères arboricoles et l'avifaune forestière. Ces milieux permettent la restauration et l'amélioration de la qualité globale de ces milieux en cohérence avec les enjeux identifiés et les objectifs de compensation, tout en respectant une relative proximité avec les milieux impactés dans le cadre du projet.		

	Ce site représente un intérêt majeur pour la conservation de l'Azuré du serpolet dont plusieurs autres populations sont présentes à proximité compte tenu de la forte présence de coteau calcicole dans ce secteur et jusqu'à Lussac-les-Châteaux. Les travaux de restauration et de réouverture des prairies vont permettre de garantir le maintien et le renforcement de la population d'Azuré du serpolet en place. La mise en sénescence des boisements favorisera la croissance et la maturation des arbres propices à la reproduction des chiroptères arboricoles et du Pic noir, espèces chapeau pour l'avifaune forestière.
--	---

B. GESTION DU SITE

1. DESCRIPTION DES OBJECTIFS DU SITE

Le site de la Roche Dubois-Durand a vocation à compenser la dette sur les prairies calcicoles à Azuré du serpolet. L'objectif est de déployer la mesure compensatoire MC3 « Prairies calcicoles à Azuré du serpolet », par restauration d'ourlet calcicoles à Origan en cours de fermeture par la végétation ligneuse et en améliorant la qualité globale des milieux. Actuellement fortement menacée par la dynamique de végétation compte tenu de l'absence actuelle et passée de gestion du site, la pérennité de la population d'Azuré du serpolet présente sur le site est ainsi garantie.

En outre, le site permet également de compenser une partie de la dette pour les chiroptères et l'avifaune forestière en déployant la mesure MC1.1 « Maintien d'îlots de sénescence ». La mise en œuvre d'une gestion conservatoire adaptée visant le vieillissement naturel des boisements et le maintien d'arbres morts sur pieds et au sol permettra d'assurer l'amélioration de la qualité des milieux pour les espèces qui y sont inféodées.

Mesure	Espèces cibles de la compensation	Objectifs	Code	Actions
MC1.1 Maintien d'îlots de sénescence	Chiroptères, avifaune forestière	A – Favoriser le vieillissement des boisements par évolution naturelle	MC1.1 – A.1	Mise en place d'îlots de sénescence
MC3 Prairies calcicoles à Azuré du serpolet	Azuré du serpolet	A – Restaurer les habitats favorables à l'Azuré du serpolet	MC3 – A.1	Débroussaillage
			MC3 – A.2	Arrachage et coupe des jeunes ligneux
		B – maintien en bon état de conservation des habitats favorables à l'Azuré du serpolet	MC3 – B.1	Gestion des prairies par fauche tardive (bis)annuelle et débroussaillage le cas échéant

Situation générale du site avec habitats visés et travaux structurants



2. OPERATIONS TECHNIQUES

Mesures compensatoires – RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux – DREAL Nouvelle-Aquitaine

Fiche MC1.1 – A.1 : Mise en place d'îlots de sénescence

Roche Dubois-Durand

Objectifs de l'action compensatoire :

- ➔ Recréer des habitats nécessaires notamment aux chauves-souris, en favorisant la présence / le développement de gîtes dans les arbres ;
- ➔ Pérenniser et encourager une gestion sylvicole adaptée aux enjeux biologiques propres aux îlots sénescents, aux îlots de vieillissement et aux espèces de faune et de flore qui y sont associées.

Règles générales :

- Un suivi de la mise en place des actions est réalisé par un expert environnemental, avec possibilité de réadapter le cahier des charges de la mesure, sous réserve de validation par le contractant. Sa fréquence et sa visée sont définies au sein de cette fiche de gestion. Ce suivi est pris en charge par la DREAL NA ;
- Un bilan final sera réalisé à la fin de l'engagement prévu pour une durée de 30 ans ;
- Dans le cas où un Plan Simple de Gestion (PSG) est en place, il fera l'objet d'un avenant pour prendre en compte cette mesure.

MC1.2 – A.2 : Création de clairières

CAHIER DES CHARGES

Mesures	Création d'îlots ne subissant aucune exploitation
Quantité	≈ 7 500 m ²
Contexte paysager	Application d'une gestion conservatoire sur des surfaces boisées et de les conserver ou les amener à maturité tout en favorisant la formation et la conservation d'éléments comme les chandelles, arbres morts sur pieds ou au sol, les cavités, les tas de bois et chablis afin d'améliorer leur fréquentation par les oiseaux forestier, pics, chiroptères et insectes saproxyliques.
Localisation	Gestion forestière (îlots de sénescence soumis à croissance naturelle) Délimitation cadastrale 
Période d'intervention	-

Fiche MC1.1 – A.1 : Mise en place d'îlots de sénescence*Roche Dubois-Durand*

Description	Un îlot de sénescence est un petit peuplement laissé en évolution libre et sans aucune intervention d'exploitation et conservé jusqu'à son terme physique, c'est-à-dire jusqu'à l'effondrement des arbres. Les îlots sont composés d'arbres de faible valeur économique et qui présentent une valeur biologique particulière. Ils sont donc préférentiellement recrutés dans des peuplements de qualité commerciale moyenne à médiocre, des peuplements peu accessibles, des séries boisées d'intérêt écologique... <u>Surface d'un îlot</u> : entre 0,5 et 5 ha, idéalement 1 à 2 ha Le choix des îlots est validé en accord avec le propriétaire suite au diagnostic environnemental Les îlots délimités doivent répondre à des critères d'éligibilité dont le principal est d'inclure au moins une dizaine d'arbres d'un minimum de 50 cm de diamètre, mesure à hauteur d'homme (environ 1,30 m de hauteur). La présence de bois mort est également un critère important. La notion de naturalité du boisement est recherchée. Leur délimitation n'est pas nécessairement matérialisée physiquement sur le terrain. On peut toutefois envisager de baliser ou de border l'îlot. Ces îlots de sénescence peuvent être localisés au cœur ou en bordure du massif forestier dans lequel ils sont inclus. Leur localisation est inscrite dans le Plan Simple de Gestion. Engagement du propriétaire : - <u>Interdiction stricte d'intervenir</u> sur les îlots identifiés, pas d'exploitation du bois, pas d'abattage d'arbres ; - Conservation de bois mort sur pied et au sol ; - Les activités de chasse, promenade, cueillette etc. restent autorisés.
Traitements	Pas d'utilisation de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, pesticides)
Coût	-
Indicateur de suivi	Fréquentation du site par l'avifaune et les chiroptères
Modalité et fréquence de suivi	Suivi avifaunistique et Suivi des chiroptères basés sur 3 passages en période favorable sur une périodicité n+1/+2/+3/+5/+10/+15/+20/+25/+30.

Fiche MC3 – A.1 : Débroussaillage

Roche Dubois-Durand

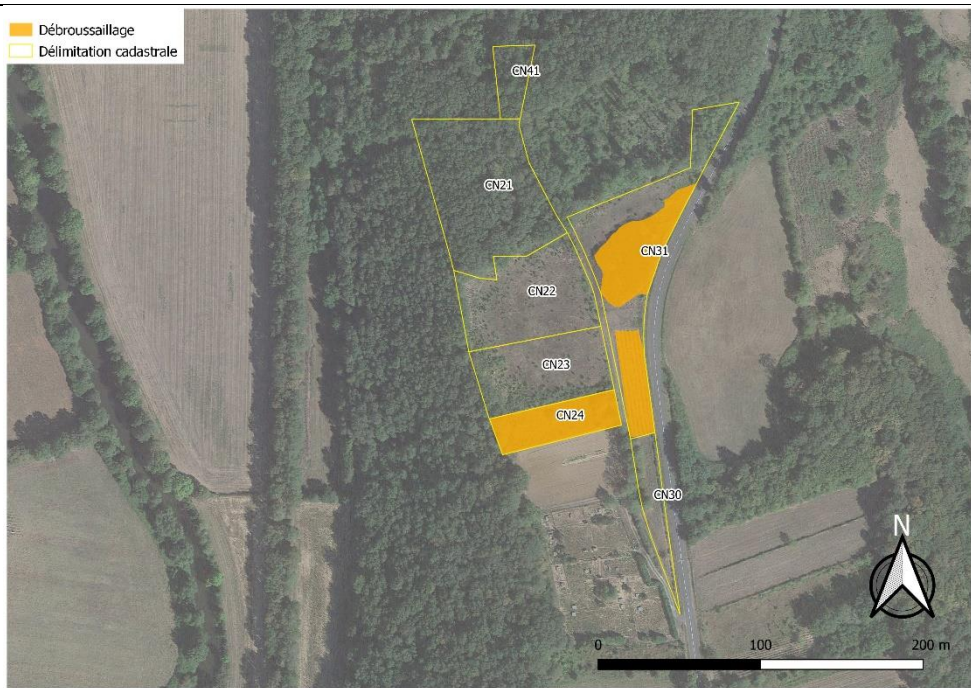
Objectifs de l'action compensatoire :

- ➔ Recréer des habitats favorables à l'Azuré du serpolet via l'ouverture des milieux.

Règles générales :

- Un suivi de la mise en place des actions est réalisé par un expert environnemental, avec possibilité de réadapter le cahier des charges de la mesure, sous réserve de validation par le contractant. Sa fréquence et sa visée sont définies au sein de cette fiche de gestion. Ce suivi est pris en charge par la DREAL NA ;
- Un bilan final sera réalisé à la fin de l'engagement prévu pour une durée de 30 ans ;
- Dans le cas où un Plan Simple de Gestion (PSG) est en place, il fera l'objet d'un avenant pour prendre en compte cette mesure.

MC3 – A.1 : Débroussaillage**CAHIER DES CHARGES**

Mesures	Débroussaillage amenant à la création d'habitats prairiaux.
Quantité	≈ 4800 m ²
Contexte paysager	Ouverture du milieu pour amener à un contexte de prairie qui sera ensuite géré pour conserver son ouverture.
Localisation	
Période d'intervention	Du 15/09 au 15/03.

Fiche MC3 – A.1 : Débroussaillage*Roche Dubois-Durand*

Description	Le débroussaillage se fera par le biais d'un broyage en vue de l'élimination de la végétation arbustive présente au niveau de la zone à ouvrir. Celle-ci se fera conjointement avec la MC3 – A.2 « Arrachage et coupe des jeunes ligneux ». Les déchets créés seront exportés pour libérer le sol de tout couvert, ne laissant que la strate herbacée.
Traitements	Pas d'utilisation de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, pesticides)
Coût	2,50 € / m²
Indicateur de suivi	Fréquentation du site par l'Azuré du serpolet
Modalité et fréquence de suivi	Suivi des insectes (Azuré du serpolet) basé sur 3 passages en période favorable sur une périodicité n+1/+2/+3/+5/+10/+15/+20/+25/+30.

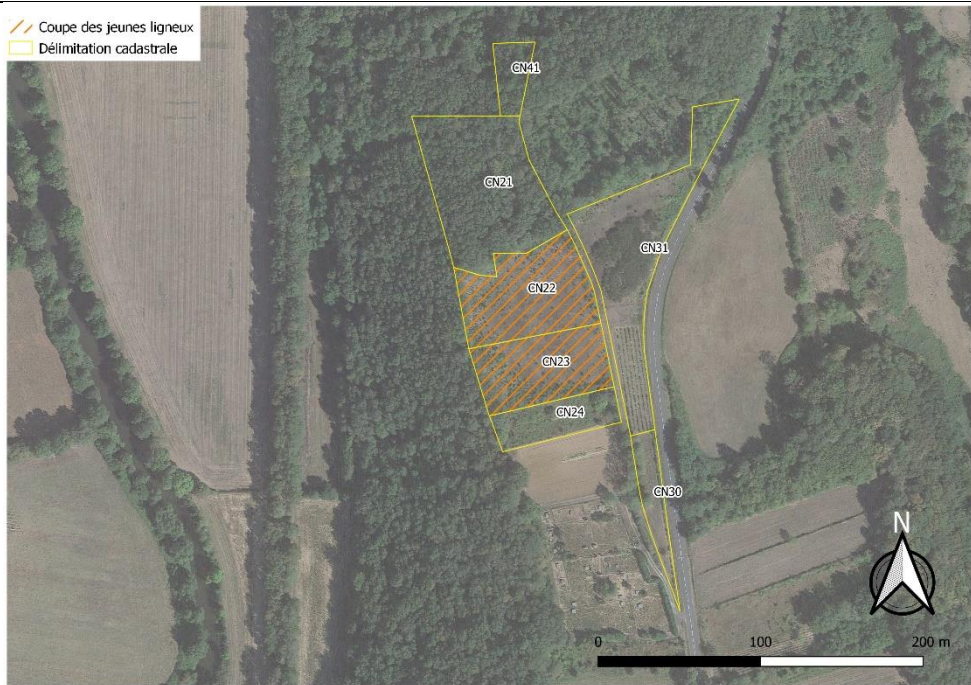
Fiche MC3 – A.2 : Arrachage et coupe de jeunes ligneux*Roche Dubois-Durand***Objectifs de l'action compensatoire :**

- ➔ Recréer des habitats favorables à l'Azuré du serpolet via l'ouverture des milieux.

Règles générales :

- Un suivi de la mise en place des actions est réalisé par un expert environnemental, avec possibilité de réadapter le cahier des charges de la mesure, sous réserve de validation par le contractant. Sa fréquence et sa visée sont définies au sein de cette fiche de gestion. Ce suivi est pris en charge par la DREAL NA ;
- Un bilan final sera réalisé à la fin de l'engagement prévu pour une durée de 30 ans ;
- Dans le cas où un Plan Simple de Gestion (PSG) est en place, il fera l'objet d'un avenant pour prendre en compte cette mesure.

MC1.2 – A.2 : Arrachage et coupe de jeunes ligneux
CAHIER DES CHARGES

Mesures	Arrachage et coupe des jeunes ligneux pour ouvrir le milieu.
Quantité	≈ 7 500 m ²
Contexte paysager	Coupe des jeunes arbres ligneux de la zone pour permettre l'ouverture du milieu et la mise en place d'un contexte de prairie.
Localisation	 /// Coupe des jeunes ligneux Délimitation cadastrale
Période d'intervention	-

Fiche MC3 – A.2 : Arrachage et coupe de jeunes ligneux

Roche Dubois-Durand

Description	Le retrait des jeunes ligneux se fera de façon mécanique, soit par l'arrachage de ceux-ci soit leur coupe. Celle-ci se fera conjointement avec la MC3 – A.1 « Débroussaillage ». Les déchets créés seront exportés pour libérer le sol de tout couvert, ne laissant que la strate herbacée.
Traitements	Pas d'utilisation de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, pesticides)
Coût	3 € / ha
Indicateur de suivi	Fréquentation du site par l'Azuré du serpolet
Modalité et fréquence de suivi	Suivi des insectes (Azuré du serpolet) basé sur 3 passages en période favorable sur une périodicité n+1/+2/+3/+5/+10/+15/+20/+25/+30.

1) Gestion des habitats et des espèces

Mesures compensatoires - RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux – DREAL Nouvelle-Aquitaine

Fiche MC1.2 – B.2 : Gestion des prairies par fauche tardive (bis)annuelle et débroussaillage le cas échéant

Roche Dubois-Durand

Objectifs de l'action compensatoire :

- ➔ Maintenir l'ouverture des clairières ;
- ➔ Renforcer la potentialité d'accueil et la fonctionnalité de l'écosystème forestier pour la Baccante et la biodiversité forestière en général.

Règles générales :

- La phase de création s'est effectuée sous la responsabilité de DREAL NA. Le contractant a autorisé la réalisation des travaux par la DREAL NA (fiche MC1.2 – A.1 « Eclairci du boisement ») ;
- Un suivi de la mise en place des actions est réalisé par un expert environnemental, avec possibilité de réadapter le cahier des charges de la mesure, sous réserve de validation par le contractant. Sa fréquence et sa visée sont définies au sein de cette fiche de gestion. Ce suivi est pris en charge par la DREAL NA ;
- Les opérations d'entretien et de gestion sont effectués sous la responsabilité de la DREAL NA. Le contractant autorise la réalisation des travaux d'entretien par la DREAL NA.
- Un bilan final sera réalisé à la fin de l'engagement.

MC1.2 – B.2 : Gestion des clairières

CAHIER DES CHARGES

Mesure	Gestion des clairières
Surface	≈ 1.55 ha
Localisation	
Période d'intervention	Après le 1 ^{er} septembre
Description	Conserver et entretenir annuellement l'ouverture de la végétation herbacée des clairières par fauche tardive annuelle avec exportation .

Fiche MC1.2 – B.2 : Gestion des prairies par fauche tardive (bis)annuelle et débroussaillage le cas échéant

Roche Dubois-Durand

Traitements	Pas d'utilisation de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, pesticides) pour l'entretien de la haie.
Coût	550 € / ha / an
Indicateur de suivi	Fréquentation du site par l'Azuré du serpolet
Modalité et fréquence de suivi	Suivi des insectes (Azuré du serpolet) basé sur 3 passages en période favorable sur une périodicité n+1/+2/+3/+5/+10/+15/+20/+25/+30.

2) Suivi écologique

Au sein de cette mesure compensatoire, des suivis seront mis en place pour s'assurer de l'efficacité de la gestion mis en place en leur sein, et ce, vis-à-vis de la biodiversité

Dans ce contexte, des suivis seront mis en place pour les groupes suivants :

- Suivi chiroptères ;
- Suivi ornithologique ;
- Suivi insectes (Azuré du serpolet).

Ces suivis sont décrits au sein du dossier DAE, Volet F « Chapitre spécifique à la demande de dérogation « espèces et habitats protégés », Chapitre 6. « Mesures de suivi ».

